

U20 Regional 1 / Unique			Poule Unique			9
Samedi	13/09/2025	17H				
53625014	21346.1	Chambery Savoie Foot 21-	U.S. Millery Vourles 21			Plaine De Jeux Mager 1
Arbitre assistant 1		BELLOTTO Hugo	2546562579	110 km		Route De La Labiaz
Arbitre assistant 2		BOSONNET Eliott	9603430079	44 km		73000 CHAMBERY
U20 Regional 2 / Unique			Poule C			37
Samedi	13/09/2025	16H				
53625993	21543.1	F.C. Belle Etoile Me 21-	Seyssinet Ac 21			Stade De La Grillette
Arbitre assistant 1		BARLET Gabbin	2547052236	80 km		130 Chemin Du Stade
Arbitre assistant 2		FREIHER Pierre Louis	2547017009	47 km		73200 MERCURY
Dimanche	14/09/2025	13H				
53625996	21546.1	Seynod E.S. 21-	F.C. Du Nivolet 21			Stade Max Decarre
Arbitre assistant 1		CAZZARO Louka	2546662748	13 km		Terrain Max Decarre
Arbitre assistant 2		SETTI Mouad	2548549703	42 km		7 Chemin Des Combes
						74600 SEYNOD
53625998	21548.1	U.S. La Motte Servol 21-	Aix Fc 21			Complexe Sportif Raoul Villot 2
Arbitre assistant 1		FREIHER Pierre Louis	2547017009	13 km		250 Rue Le Cheminet
Arbitre assistant 2		TAYLOR Felix	2546648327	37 km		73290 LA MOTTE-SERVOLEX
U20 District / Unique			Poule A			1
Samedi	13/09/2025	15H				
54001838	53388.1	F.C. St Baldoph 41-	Es Tarentaise 41			Stade Henri Tonda
Arbitre centre		KARABULUT Mehmet	2543493522	32 km		Chemin Du Pont De L Ane
						73190 ST BALDOPH
U18 Regional 1 / Unique			Poule B			39
Samedi	13/09/2025	17H30				
53626346	21679.1	O. Valence 21-	Chambery Savoie Foot 21			Stade Passelegue 1
Arbitre assistant 1			A désigner par 8603			Rue Jean Vilar
Arbitre assistant 2			A désigner par 8603			26000 VALENCE
U18 Feminin Regional 1 / Unique			Poule Unique			60
Dimanche	14/09/2025	12H30				
53655973	23882.1	O. Valence 1-	Chambery Savoie Foot 1			Stade Passelegue 1
Arbitre centre		BOUABID Selma	9603705846	18 km		Rue Jean Vilar
						26000 VALENCE
U18 Feminin Regional 2 / 1			Poule C			14
Samedi	13/09/2025	14H				
53726993	26828.1	Grenoble Foot 38 1-	Chambery Savoie Foot 2			Stade Du Vercors 1
						20 Chemin De La Poterne
						38000 GRENOBLE
U16 Regional 1 / Unique			Poule B			66
Samedi	13/09/2025	17H30				
53627643	22075.1	O. Valence 22-	Chambery Savoie Foot 21			Stade Passelegue 1
						Rue Jean Vilar
						26000 VALENCE
U16 Regional 2 / Unique			Poule D			45
Samedi	13/09/2025	15H30				

U16 Regional 2 / Unique			Poule D			45
Samedi	13/09/2025	15H30				
53628926	22337.1	Fc Veyle Saone 21- Gaps 21				Complexe Sportif Communautaire
Arbitre centre		MOUREAUX Ugo	2547968436	34 km		Zone Artisanale
						Route Des Combes
						01290 LAIZ
Samedi	13/09/2025	16H				
53628929	22340.1	U.S. La Motte Servol 21- Ain Sud 21				Complexe Sportif Raoul Villot 2
Arbitre centre		TAYLOR Felix	2546648327	37 km		250 Rue Le Cheminet
						73290 LA MOTTE-SERVOLEX
Dimanche	14/09/2025	13H				
53628924	22335.1	F.C. Du Nivolet 21- Pays De Gex Fc 21				Stade A Lambert
Arbitre centre		BARLET Gabbin	2547052236	33 km		Route De L'Eglise
						73000 BASSENS
Dimanche	14/09/2025	15H				
53628925	22336.1	Aix Fc 21- St Martin D Heres Fc 21				Stade Giuseppe Garibaldi
Arbitre centre		RAHHALI Mohammed	9602937850	22 km		1600 Boulevard Garibaldi
						73100 AIX LES BAINS
U17 D1 / Niveau 1			Poule A			17
Samedi	13/09/2025	15H				
54189390	54155.1	A.S. Barberaz 1- Ent.S. Drumettaz Mou 1				Stade Municipal
Arbitre centre		VINCENT Henri	2568617097	108 km		14 Bis Chemin Des Pres
						73000 BARBERAZ
54189391	54156.1	U.S. La Ravoire 2- St Pierre Sport 1				Stade Marcel Basset
Arbitre centre		FOFANA Makan	9602560034	70 km		595 Chemin Des Drouilles
						73490 LA RAVOIRE
U17 D1 / Niveau 1			Poule B			18
Samedi	13/09/2025	15H				
54154553	53503.1	Ent. Val D Hyeres 1- Maurienne Ca 1				Stade Municipal
Arbitre centre		MULLER Johnny	2087114304	22 km		Le Chef Lieu
						73000 MONTAGNOLE
Samedi	13/09/2025	16H				
54154550	53500.1	Haute Tarentaise 1- Ent. Basse Maurienne 1				Stade Albert Martin
Arbitre centre		VANDURME Nathan	2546253438	119 km		356-426 Avenue Du Stade
						73700 BOURG ST MAURICE
U17 D2 / Niveau 2			Poule Unique			23
Samedi	13/09/2025	14H				
54189060	54091.1	Haute Tarentaise 2- F.C. Belle Etoile Me 2				Stade Albert Martin
Arbitre centre		NGOM Djiga	9604720547	106 km		356-426 Avenue Du Stade
						73700 BOURG ST MAURICE
Samedi	13/09/2025	15H				
54181980	53962.1	Gjuscc 1- GJ La Savoyarde 2				Stade Michel Vallet
Arbitre centre		DUMANDAG Hamza	2544514213	4 km		282 Chemin Du Biollay
						73000 CHAMBERY
54189061	54092.1	Et.S. Le Bourget Du 1- F.C. St Baldoph 1				Stade André Sandon
Arbitre centre		VERDOYA Robin	2519440980	10 km		Rue Du Stade
						73370 LE BOURGET DU LAC
54189062	54093.1	U.S. Chartreuse Guie 2- J.S. Chamberienne 1				Stade Charles Boursier 1
Arbitre centre		BOUCHELAGHEM Semchdine	2578621717	42 km		Avenue Charles De Gaulle
						38380 ST LAURENT DU PONT

U17 D2 / Niveau 2		Poule Unique		23
Samedi	13/09/2025	Après-Midi P3		
54181983	53965.1	Non affecté - Ent.Chautagne Culoz 1		
U15 Regional 1 Niveau A / Unique		Poule Unique		48
Samedi	13/09/2025	14H30		
53629267	22402.1	Chambery Savoie Foot 1- Roannais Foot 42 1	Plaine De Jeux Mager 1 Route De La Labiaz 73000 CHAMBERY	
U15 Regional 1 Niveau B / Unique		Poule B		50
Dimanche	14/09/2025	12H30		
53629584	22534.1	Aix Fc 1- U.S. Millery Vourles 1	Stade Giuseppe Garibaldi	
Arbitre centre		MBACKE Moustapha	9604369729	31 km
			1600 Boulevard Garibaldi 73100 AIX LES BAINS	
U15 Regional 2 / Unique		Poule D		54
Dimanche	14/09/2025	13H		
53630048	22800.1	Miserieux Tre 1- F.C. Du Nivolet 1	Complexe Sportif De Fétan 1	
Arbitre centre			A désigner par 8601	
			Allee Des Filieristes 01600 TREVoux	
53630049	22801.1	U.S. La Motte Servol 1- Echirolles Fc 1	Complexe Sportif Raoul Villot 2	
Arbitre centre		EDDOUM Fatima	9603367433	67 km
			250 Rue Le Cheminet 73290 LA MOTTE-SERVOLEX	
U14 Regional 1 Niveau B / Unique		Poule B		11
Dimanche	14/09/2025	10H		
53630442	22996.1	Aix Fc 21- U.S. Millery Vourles 21	Stade Giuseppe Garibaldi	
Arbitre centre		DONNEAUD Gregoire	2546265808	18 km
			1600 Boulevard Garibaldi 73100 AIX LES BAINS	
U14 Regional 1 Niveau A / Unique		Poule Unique		55
Samedi	13/09/2025	14H30		
53630178	22864.1	Chambery Savoie Foot 21- Roannais Foot 42 21	Stade Michel Vallet	
			282 Chemin Du Biollay 73000 CHAMBERY	
U15 D1 / 1		Poule A		13
Dimanche	14/09/2025	10H		
54511919	55099.1	U.S. Chartreuse Guie 1- Cham. Sport 73 1	Stade Charles Boursier 1	
Arbitre centre		PAROLINI Angelo	2546561891	
			Avenue Charles De Gaulle 38380 ST LAURENT DU PONT	
54511920	55100.1	Fc Chambotte 1- Ent. Val D Hyeres 1	Stade Francis Ivars	
Arbitre centre		KHELIL Hadi	9603555118	26 km
			101 Route De La Chambotte 73410 LA BIOLLE	
54511922	55102.1	Chambery Savoie Foot 2- Gaps 1		
Arbitre centre		REIGNIER Maxime	2547766689	14 km
54601054	55384.1	A.S. Barberaz 1- U.S. La Motte Servol 2	Stade Municipal	
			14 Bis Chemin Des Pres 73000 BARBERAZ	
54601055	55385.1	U.S. La Ravoire 1- Aix Fc 2	Stade Marcel Basset	
Arbitre centre		MEROUCHE Zakaria	9602319841	12 km
			595 Chemin Des Drouilles 73490 LA RAVOIRE	
U15 D1 / 1		Poule B		16

U15 D1 / 1	Poule B	16
-------------------	----------------	-----------

Dimanche 14/09/2025 10H

54511985	55147.1	Es Tarentaise 1- Gj La Savoyarde 1			
54604493	55452.1	Ent.Fc Maurienne 1- U.S. La Ravoire 2			
54604494	55453.1	Maurienne Ca 1- Ent. Basse Maurienne 1			Stade Joseph Gavarini
Arbitre centre		LEBRETON POTHIN Evan	2548372253	71 km	Rue D Estienne D Orves
					73300 ST JEAN DE MAURIENNE
54608060	55578.1	Haute Tarentaise 1- F.C. Du Nivolet 2			
Arbitre centre		OUTMANI Aymen	9602316922	39 km	
54608061	55579.1	Ent.S. Drumettaz Mou 1- F.C. Belle Etoile Me 1			Stade Des Fins 2
Arbitre centre		GIGANTE Yanis	2548558489	100 km	Terrain Annexe
					Chemin Du Fiolage
					73420 DRUMETTAZ CLARAFOND

U15 D2 / 1	Poule A	14
-------------------	----------------	-----------

Dimanche 14/09/2025 10H

54600809	55298.1	F.C.B.E Mercury 3- Aix Fc 3			Stade De La Grillette
					130 Chemin Du Stade
					73200 MERCURY
54607106	55504.1	Ent.Fc Maurienne 2- U.O.A 1			
54607156	55537.1	Domessin U.S. 1- Ent. Ashcs La Bathie 1			Stade Municipal
					Route Du Stade
					73330 DOMESSIN
54607157	55538.1	Gj La Savoyarde 2- F.C. La Rochette 1			Stade Des Marais
					Rue Du Stade
					73800 LAISSAUD
54607158	55539.1	C.A. Yennois 1- Et.S. Le Bourget Du 1			Stade Charles Burdinat
					Chemin De La Curiaz
					73170 YENNE

U15 D2 / 1	Poule B	15
-------------------	----------------	-----------

Dimanche 14/09/2025 10H

54607660	55561.1	Gjuscc 1- F.C. Du Nivolet 3			Stade Du Château 1
					Rue Claude Debussy
					73160 COGNIN
54662678	55647.1	J.S. Chamberienne 1- F.C. St Baldoph 1			Stade Jacques Level
					Rue Du General Cartier
					73160 COGNIN
54663279	55687.1	F.C. Belle Etoile Me 2- Fc Chambotte 2			Stade De La Grillette
					130 Chemin Du Stade
					73200 MERCURY
54663280	55688.1	F.C. Sud Lac 1- St Pierre Sport 1			Stade Noël Mercier
					Rue Pre Fontaine
					73420 VOGLANS
54663281	55689.1	U.S. La Motte Servol 3- Ent.S. Drumettaz Mou 2			Complexe Sportif Raoul Villot 3
					360, Rue Du Cheminet
					73290 LA MOTTE-SERVOLEX

U15 D2 / 1	Poule C	24
-------------------	----------------	-----------

Dimanche 14/09/2025 10H

54512138	55234.1	A.S. Mont Jovet Boze 1- Haute Tarentaise 2			Stade Maxime Pautot
					Route Du Camping
					73350 BOZEL

U15 D2 / 1			Poule C			24		
Dimanche 14/09/2025 10H								
54512140 55236.1		A.S. D'Ugine 1- A.S. Barberaz 2				Stade De Montmain 65 Place Andre Cerbonney 73400 UGINE		
Futsal Regional 2 / Unique			Unique			15		
Samedi 13/09/2025 20H								
53659875 24257.1		A. Futsal Rochette O 1- Futsal'Arbre De Vie 1				Gymnase Du Centenaire Avenue Du Centenaire 73110 VALGELON LA ROCHETTE		
Coupe De France Crédit Agricole / Régionale			Laura			1		
Samedi 13/09/2025 18H								
54543818 27549.1		(S REG2) Aix Fc 1- Fc Chambotte 1 (S REG3)				Stade Jacques Forestier 1		
Arbitre centre		AYDOGMUS Seyyid Enes		2545437707	150 km	Avenue Franklin Roosevelt		
Arbitre assistant 1		EXCOFFIER Fabien		2544714574	68 km	73100 AIX LES BAINS		
Arbitre assistant 2		RAHHALI Mohammed		9602937850	20 km			
Samedi 13/09/2025 20H								
54543790 27521.1		(S REG3) Ent.S. - F.C. Belle Etoile Me 1 (S Revermontoise 1 REG3)				Stade Gaston Gaillard 1 Le Farget		
Arbitre centre		LAFON Julien		511231965	187 km	01160 ST MARTIN DU MONT		
Arbitre assistant 1		BERRISS Nour Eddine		2588651733	43 km			
Arbitre assistant 2		BESSET Gregory		2510785724	33 km			
54543814 27545.1		(D3) F.C. St Michel Sp. 1- U.S. La Motte Servol 1 (S REG3)				Stade Marcel Faure Brac Rue Du Stade		
Arbitre centre		ROMAND Tom		2545069743	187 km	73140 ST MICHEL DE MAURIENNE		
Arbitre assistant 1		LECORNE Cedric		2408329510	23 km			
Arbitre assistant 2		DENEUX Laurent		1020583548	77 km			
54543822 27553.1		(S REG2) Echirolles Fc 1- Chambéry Savoie Foot 1 (S REG1)				Stade Eugène Thénard Avenue Du General De Gaulle		
Arbitre centre		CHALABI Tahar		2547658352	183 km	38130 ECHIROLLES		
Arbitre assistant 1		MAKINE Tamer		2599864886	151 km			
Arbitre assistant 2		BRIOUA Mourad		2558630795	57 km			
Dimanche 14/09/2025 14H30								
54543809 27540.1		(SD2) Sure Fc 1- Villargondran 1 (D1)				Stade Dalmassière		
Arbitre centre				A désigner par 8602		Rd 128 A		
Arbitre assistant 1		OMIR Fouad		2546769561	29 km	Route Du Guillon		
Arbitre assistant 2		HOCINE Halime		2510474291	46 km	38500 COUBLEVIE		
54543810 27541.1		(SD5) Mahorais Grenoble - F.C. Du Nivolet 1 (D2) Fc 1				Stade Raymond Espagnac N°1 Terrain Honneur		
Arbitre centre		KADRIJA Leo		2545875183		4 Rue Du Repos		
Arbitre assistant 1		GUERRIER Sebastien		2599862456	79 km	38000 GRENOBLE		
Arbitre assistant 2		PARVEDY Thierry		2599862385	76 km			
54543812 27543.1		(SD4) Vallee De L'Hien 38 1- Montmelian A. 1 (S REG3)				Stade Municipal		
Arbitre centre		TAGHZAOUI Nordine		2543726445	56 km	34 Route De Monnas		
Arbitre assistant 1		BELKHIR Riad		2519404142	28 km	38110 ST VICTOR DE CESSIEU		
Arbitre assistant 2		URBAIN Cedric		2127492222	35 km			
54543816 27547.1		(SD1) Vallee Gresse Fc 1- Es Tarentaise 1 (S REG2)				Stade Communal		
Arbitre centre		VATRY Anthony		2588653418	189 km	Espace Charles De Gaulle		
Arbitre assistant 1		MAREY Arnaud		1599562748	38 km	38760 VARGES ALLIERES ET		
Arbitre assistant 2		HAMILA Salem		2520237325	16 km	RISSET		

Coupe De France Crédit Agricole / Régionale	Laura	1
--	--------------	----------

Dimanche 14/09/2025 14H30

54543821	27552.1	(D2) A.S. Cuines La Chamb - Seyssins Fc 1 (S REG3)	1	Stade Communal Rue Du Stade 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Arbitre centre	VIGIER Romain	2528708758	166 km	
Arbitre assistant 1	DESMARIEUX Daniel	2599864008	98 km	
Arbitre assistant 2	MESTACH Jacky	2510208251	40 km	
54543825	27556.1	(SD1) Gieres Us 1- U.S.C. Aiguebelle 1 (D1)		Parc Des Sports Paul Bourgeat 1
Arbitre centre	A désigner par 8602			Accès Rue Des Glairons
Arbitre assistant 1	AREGUIAN Pascal	2546403712	34 km	1 Rue Des Sports
Arbitre assistant 2	CLERET Dominique	2599861499	63 km	38610 GIERES
54543826	27557.1	(S REG3) Ent.S. Drumettaz - Chassieu Decines F.C 1 (S Mou 1 REG1)		Stade Des Fins 2
Arbitre centre	BOURGEOIS Arnaud	2510955788	90 km	Terrain Annexe
Arbitre assistant 1				Chemin Du Fiolage
Arbitre assistant 2	REMILI Faical	2599863097	17 km	73420 DRUMETTAZ CLARAFOND
54543827	27558.1	(D2) Maurienne Ca 1- Ent. Val D Hyeres 1 (S REG3)		Stade Pierre Rey1
Arbitre centre	ADOBATI Ivan	2543293554	153 km	Terrain Honneur
Arbitre assistant 1	PINET Romuald	1052112789	70 km	Rue De La Liberation
Arbitre assistant 2	LAHMIDI Youssef	2588645441	76 km	73300 ST JEAN DE MAURIENNE

Coupe C Cortade / Unique	Unique	25
---------------------------------	---------------	-----------

Samedi 13/09/2025 19H

54471998	54194.1	(D2) Cham. Sport 73 1- Fc Chambotte 2 (D1)		Stade Boutron
Arbitre centre	CROZIO Cedric	2520349188	23 km	Rue Du Grand Champs 73000 CHAMBERY

Dimanche 14/09/2025 15H

54471990	54186.1	(D3) Domessin U.S. 1- A.S. D'Ugine 1 (D3)		Stade Municipal
Arbitre centre	CHAFAI Bilel	9602960377	34 km	Route Du Stade 73330 DOMESSION
54471991	54187.1	(D4) Bauges F.C. 1- F.C. La Rochette 1 (D3)		Stade André Thunot 2
Arbitre centre				Base De Loisirs Les Îles Du Cheran 73340 LESCHERAINES
54471992	54188.1	(D4) Fc Pont 1- Hfcc 1 (D3)		Stade Guy Favier 2
Arbitre centre	JUNG Louis	2547644416	36 km	Rue Adrien Perret 73330 LE PONT DE BEAUVOISIN
54471993	54189.1	(D2) Ent. F. Chautagne 1- Cognin Sp. 1 (D1)		Stade Municipal
Arbitre centre	ACHALHI Mohamed	9602960375	41 km	Le Bourg 73310 SERRIERES EN CHAUTAGNE
54471994	54190.1	(D3) F.C. St Baldoph 1- U.S. La Motte Servol 2 (D2)		Stade Henri Tonda
Arbitre centre	BENKEMOUCHE Hamza	2545058539	12 km	Chemin Du Pont De L Ane 73190 ST BALDOPH
54471995	54191.1	(D4) Ent. Val D Hyeres 2- A.S. Novalaisienne 1 (D3)		Stade Municipal
Arbitre centre	AIT KHOUYA Abdessamad	2545119545	12 km	Le Chef Lieu 73000 MONTAGNOLE
54471996	54192.1	(D3) As Hte Combe Savoie - Laissaud F.C. 1 (D2)	1	Stade Du Vernay
Arbitre centre	PICQUE Ernest	2528728452	47 km	Chemin Du Roy 73460 STE HELENE SUR ISERE
54471997	54193.1	(D4) A.S. Barberaz 1- C.A. Yennois 1 (D3)		Stade Municipal
Arbitre centre	CAMUS Bernard	2599864314	49 km	14 Bis Chemin Des Pres 73000 BARBERAZ

Coupe C Cortade / Unique			Unique		25
--------------------------	--	--	--------	--	----

Dimanche 14/09/2025 15H

54471999	54195.1	(D1) Es Tarentaise 2- Aix Fc 2 (D1)				Stade Emmanuel Fresno
Arbitre centre		TAYLAN Baris	9604331928	74 km		Bellecombe Tarentaise
						73260 AIGUEBLANCHE
54472000	54196.1	(D2) Haute Tarentaise 1- J.S. Chamberienne 1 (D1)				Stade Albert Martin
Arbitre centre		DUPAYS Christophe	2598614051	116 km		356-426 Avenue Du Stade
						73700 BOURG ST MAURICE
54472001	54197.1	(D4) Af73 1- A.S. Mont Jovet Boze 1 (D3)				Parc Des Sports
Arbitre centre		BELAROUCI Ismael	2520530462	53 km		Centre Sportif Du Sauvay
Délégué principal		HUNSTEDT Gilles	2543051124	12 km		274-336 Av. Joseph Fontanet
						73200 ALBERTVILLE
54472002	54198.1	(D3) U.S. Grand Mont La B - F.C. Belle Etoile Me 2 (D2)				Stade D' Arbine
		1				Route Du Stade
Arbitre centre		CHAMMY Jamal	2500539293	63 km		73540 LA BATHIE
54472003	54199.1	(D3) Challes S.F. 1- U.S. Pontoise 1 (D1)				Stade Bertaiola
Arbitre centre		GROS Antony	2546183206	33 km		Rue Du Stade
						73190 CHALLES-LES-EAUX
54472004	54200.1	(D4) St Remy Un.Sp 1- A. Portugais Croix R 1 (D1)				Stade Henri Praz
Arbitre centre		SOTO Gerard	2510460057	63 km		Le Verney
						73660 ST REMY DE MAURIENNE
54472005	54201.1	(D4) Montagny A.S. 1- U.O.A 1 (D1)				Stade Municipal3
Arbitre centre		PERRON Emmanuel	2548621825	46 km		Le Bourg
						73350 MONTAGNY
54472006	54202.1	(D3) U.S. Grignon 1- Et.S. Le Bourget Du 1 (D2)				Stade De Neveau 1
Arbitre centre		MEGUIRECHE Abdelhafid	2518688766	55 km		Route Departementale 925
						73200 GRIGNON
54472007	54203.1	(D3) Montmelian A. 2- U.S. Chartreuse Guie 1 (D2)				Stade Des Iles
Arbitre centre		KARABULUT Mehmet	2543493522	38 km		Terrain Annexe
						Avenue Du Gresivaudan
						73800 MONTMELIAN
54472008	54204.1	(D3) Coeur Sf 1- St Pierre Sport 1 (D1)				Stade Municipal
Arbitre centre		ACARER Engin	2598630191	6 km		530 Rue De La Jacquere
						73800 PORTE DE SAVOIE
54472009	54205.1	(D3) F.C. Sud Lac 1- Ent.S. Drumettaz Mou 2 (D1)				Stade Noël Mercier
Arbitre centre		DURMAZ Tayfun	2518683608	9 km		Rue Pre Fontaine
						73420 VOGLANS
54472010	54206.1	(D5) Marthod Sp. 1- A.S. La Bridoire 1 (D3)				Stade Municipal
Arbitre centre		AMLIL Mohamed	9603345943	8 km		Foyer Du Stade
						73400 MARTHOD
54472011	54207.1	(D3) U.S. Modane 1- U.S. La Ravoire 1 (D2)				Stade De Loutraz
Arbitre centre		BOUCHELAGHEM Semchdine	2578621717	116 km		3 Rue Des Lissieres
						73500 MODANE

Coupe G Raffin / Unique			Unique		26
-------------------------	--	--	--------	--	----

Samedi 13/09/2025 19H

54477044	54690.1	(D4) Ent.S. Drumettaz Mou - C.A. Yennois 2 (D4)				Stade Des Fins 2
		3				Terrain Annexe
Arbitre centre		BOUBAKER Ali	2599860559	43 km		Chemin Du Fiolage
						73420 DRUMETTAZ CLARAFOND

Samedi 13/09/2025 19H30

54477052	54698.1	(D4) F.C. Du Nivolet 2- U.S.C. Aiguebelle 2 (D3)				Stade Des Barillettes
Arbitre centre		MULLER Johnny	2087114304	27 km		100 Route De La Feclaz
						Zac Des Barillettes
						73230 ST ALBAN LEYSSE

Coupe G Raffin / Unique			Unique		26	
Dimanche	14/09/2025	11H30				
54477050	54696.1	(D4) Maurienne Ca 2- Haute Tarentaise 2 (D4)				Stade Pierre Rey1
Arbitre centre		HAMADI Mustapha	2520230475	77 km		Terrain Honneur
						Rue De La Liberation
						73300 ST JEAN DE MAURIENNE
54477053	54699.1	(D4) A.S. Cuines La Chamb - U.S. Grand Mont La B 2				Stade Communal
		2 (D4)				Rue Du Stade
Arbitre centre		VINCENT Henri	2568617097	48 km		73130 ST ETIENNE DE CUINES
54477056	54702.1	(D5) U.S. Grignon 2- Cham. Sport 73 2 (D5)				Stade De Neveau 1
Arbitre centre		MAAMRI Said	2548077152	60 km		Route Departementale 925
						73200 GRIGNON
54477057	54703.1	(D5) Ent. F. Chautagne 2- A.S. La Bridoire 2 (D5)				Stade Municipal
Arbitre centre		KAHOUL Samir	2568622006	41 km		Le Bourg
						73310 SERRIERES EN CHAUTAGNE
54477060	54706.1	(D5) F.C. St Michel Sp. 2- Challes S.F. 2 (D5)				
Arbitre centre		FOFANA Makan	9602560034	17 km		
Dimanche	14/09/2025	12H30				
54477047	54693.1	(D3) J.S. Chamberienne 2- Fc Chambotte 3 (D3)				Stade Jacques Level
Arbitre centre		YILDIRIM Esat	2543837147	16 km		Rue Du General Cartier
						73160 COGNIN
Dimanche	14/09/2025	14H30				
54477054	54700.1	(D4) Aix Fc 3- F.C. Sud Lac 2 (D4)				Stade Giuseppe Garibaldi
Arbitre centre		NGOM Djiga	9604720547	17 km		1600 Boulevard Garibaldi
						73100 AIX LES BAINS
Dimanche	14/09/2025	15H				
54477045	54691.1	(D3) U.S. Chartreuse Guie 2- U.O.A 2 (D3)				Stade Andre Chanet
Arbitre centre		VERDOYA Robin	2519440980	41 km		Le Suiffet
						38380 ENTRE DEUX GUIERS
54477046	54692.1	(D4) Cognin Sp. 2- F.C. St Baldoph 2 (D4)				Stade Du Château 1
Arbitre centre		GINIAUX Jonathan	2545089997	44 km		Rue Claude Debussy
						73160 COGNIN
54477048	54694.1	(D4) U.S. La Motte Servol 3- Hfcc 2 (D4)				Complexe Sportif Raoul Villot 2
Arbitre centre		GUENTRAH Cherif	2543284358	6 km		250 Rue Le Cheminet
						73290 LA MOTTE-SERVOLX
54477049	54695.1	(D4) Laissaud F.C. 2- A. Portugais Croix R 2 (D3)				Stade Des Marais
Arbitre centre		MADI Ahamada	2568622598	44 km		Rue Du Stade
						73800 LAISSAUD
54477051	54697.1	(D4) U.S. La Ravoire 2- Villargondran 2 (D4)				Stade Marcel Basset
Arbitre centre		LECORNE Cedric	2408329510	62 km		595 Chemin Des Drouilles
						73490 LA RAVOIRE
54477055	54701.1	(D5) A.S. Novalaisienne 2- Domessin U.S. 2 (D5)				Stade Municipal
Arbitre centre		CROZIO Cedric	2520349188	31 km		Route Du Cordonnier
						73470 NOVALAISE
54477058	54704.1	(D5) A.S. Mont Jovet Boze 2- Coeur Sf 2 2 (D5)				Stade Maxime Pautot
Arbitre centre		DELHOMME Remy	2544029998	47 km		Route Du Camping
						73350 BOZEL
54477059	54705.1	(D5) St Pierre Sport 2- As Hte Combe Savoie 2				Stade Stéphane Novet
		(D5)				D201g
Arbitre centre		EXCOFFIER Fabien	2544714574	26 km		La Champagne
						73250 ST PIERRE D ALBIGNY
Coupe De France Féminine / Régionale			Laura		3	

Coupe De France Féminine / Régionale	Laura	3
---	--------------	----------

Dimanche 14/09/2025 11H

54651680	27674.1	(FA11D2) Ent.S. Drumettaz - Gfa Rv 1 (SFEMD1) Mou 1	Stade Des Fins 2 Terrain Annexe Chemin Du Fiolage 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND
Arbitre centre			
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			

Dimanche 14/09/2025 14H30

54650843	27655.1	(FA11D1) Murette Us 1- Chambéry Savoie Foot 1 (FE R2)	Stade Louis Jallud1 Route De La Zille 38140 LA MURETTE
Arbitre centre			
CANTWELL XENOPOULOU Anna 9604379054 29 km Vasiliki			
Arbitre assistant 1			A désigner par 8602
Arbitre assistant 2			A désigner par 8602
54651679	27673.1	(SFEMD1) Foot Sud 74 1- St Remy Un.Sp 1 (D1F)	Stade Marcel Talin 2 La Nubliere Rn 508 74210 DOUSSARD
Arbitre centre			A désigner par 8607
Arbitre assistant 1			A désigner par 8607
Arbitre assistant 2			A désigner par 8607
54651681	27675.1	(SFEMD2D3) Thones F.C. 1- Haute Tarentaise 1 (FA11D1)	Stade Des Perrasses Terrain Foot/Rugby Les Vernaies 74230 THONES
Arbitre centre			A désigner par 8607
Arbitre assistant 1			A désigner par 8607
Arbitre assistant 2			A désigner par 8607

Coupe Fem Trophée 73 / Unique1	Unique	27
---------------------------------------	---------------	-----------

Dimanche 14/09/2025 10H

54472894	54219.1	(D1F) J.S. Chamberienne 1- Domessin U.S. 1 (D1F) HAND Fabrice	Stade Jacques Level Rue Du General Cartier 73160 COGNIN
Arbitre centre			2546863538 17 km

Coupe Gambardella Crédit Agricole / Régionale	Laura	2
--	--------------	----------

Samedi 13/09/2025 13H30

54653904	27717.1	(CGCA) F.C. Belle Etoile Me- U.S. Chartreuse Guie 21 21 (CGCA)	Stade De La Grillette 130 Chemin Du Stade 73200 MERCURY
Arbitre centre			BOUCHER Damien 2544458938 34 km
Arbitre assistant 2			

Samedi 13/09/2025 15H30

54653903	27716.1	(CGCA) Aix Fc 21- GJ La Savoyarde 21 (U18 R2)	Stade Giuseppe Garibaldi 1600 Boulevard Garibaldi 73100 AIX LES BAINS
Arbitre centre			BELAROUCI Ismael 2520530462 18 km
Arbitre assistant 2			
54654133	27718.1	(CGCA) Domessin U.S. 37- F.C. Du Nivolet 21 (U18 R2)	Stade Municipal Route Du Stade 73330 DOMESSIN
Arbitre centre			ACHALHI Mohamed 9602960375 29 km
Arbitre assistant 2			
54654134	27719.1	(CGCA) U.O.A 38- Cham. Sport 73 21 (CGCA)	Stade Henry Dujol Parc Olympique De Sauvay 6 Avenue De Winneden 73200 ALBERTVILLE
Arbitre centre			CHAMMY Jamal 2500539293 56 km
Arbitre assistant 2			
54654135	27720.1	(CGCA) Gaps 39- Fc Chambotte 21 (CGCA)	Stade Guy Favier 1 Rue Adrien Perret 73330 LE PONT DE BEAUVOISIN
Arbitre centre			MULLER Johnny 2087114304 42 km
Arbitre assistant 2			

Coupe Nike Féminine U18 / Régionale	Laura	7
--	--------------	----------

Dimanche 14/09/2025 13H

Coupe Nike Féminine U18 / Régionale	Laura	7
-------------------------------------	-------	---

Dimanche 14/09/2025 13H

54487132 27466.1	(CNFU18) Gaps 18- U.S. La Motte Servol 1 (U18 FEM)	Stade Guy Favier 1 Rue Adrien Perret 73330 LE PONT DE BEAUVOISIN
Arbitre centre		
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		

Club :	560858	GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE						
Dossier :	23045298	du	09/09/2025	Coupe R Troncy U17/ Unique		Unique	54151007	06/09/2025
Personne :	CS - SPORTIVE							
Décision :	106	Amende : Non utilisation injustifiée de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
					08/09/2025	08/09/2025		20,00€
Total Général :							20,00€	



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROTOCOLE FÉDÉRAL

EXCLUSIONS TEMPORAIRES (OU « CARTONS BLANCS »)

Août 2025

Ce protocole est établi conformément aux directives de l'IFAB.

CADRE GÉNÉRAL

1. Contexte et finalité

Face à la montée des incivilités sur les terrains de football amateur et aux multiples formes de contestation ou de pression exercées sur les arbitres, la FFF a décidé d'engager une démarche volontariste pour préserver le cadre du jeu, protéger les acteurs et encourager le respect des arbitres.

L'exclusion temporaire par carton blanc s'inscrit dans cette dynamique. Elle propose une réponse claire, immédiatement applicable et proportionnée, en phase avec les réalités du terrain.

Ce dispositif permet de réguler les tensions sans rompre l'équilibre du match, tout en renforçant la dimension éducative de la sanction.

2. Fondement réglementaire

L'exclusion temporaire repose sur les directives révisées de l'IFAB, en vigueur depuis juillet 2024, qui autorisent les fédérations à introduire ce type de mesure dans leurs règlements des compétitions.

Le présent protocole s'inscrit également dans la continuité du cadre réglementaire adopté par la LFA en assemblée générale en 2008, qui avait ouvert la possibilité d'une exclusion temporaire par carton blanc dans certaines catégories de compétitions régionales et départementales.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



Il s'agit donc d'un dispositif fondé à la fois sur une légitimité réglementaire fédérale antérieure et sur une autorisation actualisée de l'instance internationale qui régit les Lois du jeu, permettant une mise en œuvre cohérente, encadrée et juridiquement sécurisée dans les compétitions amateurs.

3. Objectifs du protocole

Ce protocole poursuit plusieurs objectifs opérationnels et pédagogiques :

- permettre à l'arbitre de disposer d'une réponse immédiate et adaptée à des comportements irrespectueux et contestataires passibles d'avertissement ;
- responsabiliser les joueurs en les confrontant directement à la conséquence de leurs attitudes ;
- soutenir l'autorité de l'arbitre sans alourdir son action, dans une logique de prévention des dérives comportementales.

4. Cadre juridique du traitement des réserves

Le protocole étant rattaché au règlement de la compétition, les éventuelles contestations liées à son application relèvent d'une erreur dans l'exécution du règlement de la compétition, et non d'une faute technique au sens des Lois du Jeu.

En conséquence :

- les réserves déposées sur ce fondement sont instruites par la commission d'organisation compétente ;
- elles ne sont pas traitées par la commission d'arbitrage, dont la compétence se limite aux réserves techniques (article 146 des règlements généraux).

5. Mise en œuvre et suivi

Le protocole est mis en œuvre à titre expérimental, dans les compétitions régionales et départementales volontaires, sous l'égide de la Direction de l'arbitrage (DA) de la FFF.

Un suivi qualitatif et quantitatif sera assuré, avec remontées régulières via un rapport du District ou de la Ligue à exclusionstemporaires@fff.fr. Ce retour d'expérience collectif permettra d'envisager les éventuels ajustements nécessaires.

6. Conclusion

L'actualisation, l'extension et l'harmonisation territoriale du dispositif d'exclusion temporaire s'inscrivent dans une stratégie fédérale de responsabilisation des acteurs et d'amélioration du climat de jeu. Elle offre une réponse concrète aux problématiques des arbitres, tout en renforçant la lisibilité du cadre disciplinaire dans les compétitions amateurs.



Ce protocole, fondé sur l'équilibre entre autorité et pédagogie, marque une étape importante dans la gestion des comportements sur nos terrains.

RÈGLES DE MISE EN ŒUVRE

Article 1 – Objet et finalité du dispositif

L'exclusion temporaire est une mesure disciplinaire à effet immédiat et de durée limitée, consistant à retirer un joueur du terrain sans remplacement possible, en réponse à un comportement « déviant » passible d'avertissement (désapprobation envers une décision de l'arbitre par des paroles ou des actes, attroupement, provocation ou confrontation, attitude irrespectueuse, etc.), à l'exception de toutes les autres infractions passibles d'avertissement au sens de la loi 12, en particulier les fautes « de jeu » (tacles, semelles, coudes, tirages de maillot, poussées, etc.).

Elle a pour objet de sanctionner de manière proportionnée certains manquements au comportement attendu d'un joueur, sans recourir à l'exclusion définitive, tout en préservant l'équilibre sportif de la rencontre.

Article 2 – Champ d'application

L'exclusion temporaire s'applique uniquement dans les compétitions dont le règlement l'autorise expressément. *[Texte à compléter par le District ou la Ligue compétente en fonction de l'organisation de la compétition]*

Article 3 – Personnes concernées

L'exclusion temporaire s'applique exclusivement aux joueurs présents sur le terrain, y compris les gardiens de but. Elle ne concerne pas ici les remplaçants ou les joueurs remplacés, ni les officiels d'équipe.

Article 4 – Notification de l'exclusion temporaire par l'arbitre

L'arbitre notifie l'exclusion temporaire en montrant un carton blanc.

Sur le plan pratique, il indique clairement au joueur concerné la minute à laquelle débute son exclusion et la minute à partir de laquelle il pourra potentiellement réintégrer le terrain, conformément aux modalités prévues à l'article 6.

Cette double indication est donnée oralement au joueur et notée par l'arbitre sur son carton d'arbitrage. Elle permet de sécuriser le décompte, d'éviter toute confusion, et de prévenir les pressions ou contestations en lien avec la durée d'exclusion.



Si le joueur exclu temporairement est le capitaine, alors un autre joueur de champ, appelé « vice-capitaine » et désigné par le capitaine auprès de l'arbitre lors de la signature de la feuille de match avant la rencontre, est nommé pour porter temporairement le brassard de capitaine pour la durée de l'exclusion. Si le « vice-capitaine » ne se trouve plus sur le terrain à cet instant, alors son équipe doit désigner sans délai un nouveau capitaine.

Article 5 – Durée de l'exclusion temporaire

La durée de l'exclusion temporaire est fixée à 10 minutes de jeu effectif, pour toutes les compétitions autorisant ce dispositif.

Article 6 – Décompte et gestion du temps

Le décompte de la période d'exclusion débute à la reprise du jeu après la sortie du joueur. L'arbitre intègre dans ce décompte tout temps de jeu interrompu (remplacements, blessures, célébrations de but, etc.).

Le chronométrage est assuré par l'arbitre. *[Texte à ci-dessous à valider et compléter par le District ou la Ligue en fonction de l'organisation de la compétition]. = Une désignation complémentaire (arbitre assistant ou délégué officiel de match...) peut être prévue par le règlement de la compétition.*

Article 7 – Retour du joueur sur le terrain

À l'issue des 10 minutes, le joueur peut revenir sur le terrain lors du premier arrêt de jeu, après en avoir reçu l'autorisation de l'arbitre. Le retour s'effectue par la ligne de touche, à hauteur de la ligne médiane, sous le contrôle direct de l'arbitre.

Article 8 – Remplacement du joueur exclu temporairement

L'équipe concernée évolue en infériorité numérique pendant toute la durée de l'exclusion temporaire, sans possibilité de remplacement du joueur sanctionné.

À l'issue de cette période, le retour sur le terrain s'effectue :

- soit par le joueur exclu temporairement ;
- soit par un remplaçant inscrit sur la feuille de match.

Article 9 – Conséquences disciplinaires de l'exclusion temporaire

L'exclusion temporaire équivaut à un avertissement disciplinaire.



Lorsqu'un joueur reçoit deux avertissements au cours du même match, il est exclu définitivement. Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

1. carton jaune + carton blanc
2. carton blanc + carton jaune
3. carton blanc + carton blanc

L'arbitre exclut alors le joueur en lui montrant un carton rouge. Le joueur est exclu pour le reste de la rencontre et son équipe poursuit la rencontre avec un joueur de moins.

Article 10 – Comportement du joueur pendant l'exclusion temporaire

Pendant l'exclusion, le joueur reste sous l'autorité de l'arbitre. Il demeure dans la zone technique ou à proximité de l'encadrement de son équipe, avec la possibilité de s'échauffer.

S'il commet une nouvelle infraction passible d'un avertissement ou d'une exclusion directe, l'arbitre l'exclut définitivement du match en lui montrant respectivement un carton jaune puis un carton rouge ou directement un carton rouge. Son équipe évolue alors avec un joueur de moins jusqu'à la fin de la rencontre.

Article 11 – Gestion de la fin de période

Si la période d'exclusion temporaire n'est pas entièrement purgée à la fin de la première période, le temps restant est reporté sur la seconde période.

Si l'exclusion temporaire est encore en cours à la fin du match, alors le joueur est considéré comme ayant purgé sa sanction.

Le joueur exclu temporairement est autorisé à participer à la séance de tirs au but, celle-ci constituant une procédure de départage distincte du match et à laquelle l'exclusion temporaire ne s'applique pas.

Article 12 – Cas de sous-effectif lié aux exclusions temporaires

Lorsque plusieurs exclusions temporaires réduisent l'effectif d'une équipe à moins de 8 joueurs sur le terrain, l'arbitre interrompt définitivement la rencontre.

Il indique ce motif sur la feuille de match et rédige un rapport circonstancié à destination de *[Texte éventuel à compléter par le District ou la Ligue en fonction de l'organisation de la compétition]*.



Article 13 – Traitement des réserves

L'exclusion temporaire constitue une disposition dérogatoire aux Lois du Jeu, dont l'application est conditionnée à son intégration explicite dans le règlement de la compétition concernée.

Lorsqu'une équipe formule une réserve relative à une erreur d'application du présent dispositif, celle-ci relève d'un manquement au règlement de la compétition. Elle est donc instruite par la commission d'organisation compétente, conformément aux procédures de gestion des réserves administratives ou réglementaires.

Ce type de réserve ne constitue pas une réserve technique au sens des Lois du Jeu et n'est pas examiné par la commission d'arbitrage.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROTOCOLE FÉDÉRAL

CONTESTATIONS D'UN OFFICIEL D'ÉQUIPE ET EXCLUSIONS TEMPORAIRES DU CAPITAINE (OU « CARTONS BLANCS POUR UN OFFICIEL D'ÉQUIPE »)

Août 2025

Ce protocole constitue un dispositif expérimental, issu du plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres, adopté par le COMEX de la FFF lors de sa séance du 13 juin 2025.

PRÉAMBULE

Face à la montée des incivilités sur les terrains de football amateur et aux multiples formes de contestation ou de pression exercées sur les arbitres, la FFF a décidé d'engager une démarche volontariste pour préserver le cadre du jeu, protéger les acteurs et encourager le respect des arbitres.

L'exclusion temporaire par « carton blanc » s'inscrit dans cette dynamique. Elle propose une réponse claire, immédiatement applicable et proportionnée, en phase avec les réalités du terrain. Elle permet de réguler les tensions sans rompre l'équilibre du match, tout en renforçant la dimension éducative de la sanction.

Dans le cadre de l'extension du dispositif d'exclusions temporaires, la FFF a souhaité expérimenter une nouvelle mesure destinée à lutter contre les contestations ou comportements « déviants » des officiels d'équipe depuis la surface technique.

Cette mesure responsabilise non seulement les officiels de chaque équipe, mais également les capitaines. Elle prévoit de lier la présence du capitaine sur l'aire de jeu au comportement de l'officiel.

Ainsi, si un officiel d'équipe inscrit sur la feuille de match (entraîneur ou dirigeant) se rend coupable de désapprobation des décisions de l'arbitre, par paroles ou par gestes, alors il reçoit un carton blanc. Ce dernier oblige alors le capitaine à quitter le terrain de jeu pendant dix minutes, cette exclusion temporaire étant la conséquence du comportement inadapté de l'officiel.



Cette disposition repose sur une logique simple : faire du capitaine et de l'officiel d'équipe deux pivots indissociables et incontournables du respect de l'autorité arbitrale et du bon comportement de l'équipe.

Cette mesure, complémentaire aux sanctions prévues par les Lois du Jeu, poursuit un double objectif :

- **prévenir les débordements** en agissant dès les premiers signaux d'escalade verbale ou comportementale ;
- **impliquer directement les capitaines et les officiels** dans la gestion comportementale de leur équipe.

L'exclusion temporaire du capitaine consécutive à un comportement répréhensible d'un officiel de son équipe, constitue donc une réponse collective et pédagogique à des attitudes contestataires publiques provenant du banc de touche.

RÈGLES DE MISE EN ŒUVRE

Introduction

Dans le cadre du développement du dispositif d'exclusions temporaires (ou « cartons blancs »), ce protocole complémentaire introduit un usage particulier de la mesure à visée collective, c'est-à-dire lorsque le comportement contestataire émane non pas d'un joueur, mais d'un officiel d'équipe inscrit sur la feuille de match (entraîneur ou dirigeant).

Article 1 – Principe

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre, ce dernier peut lui adresser un carton blanc, dans le cadre des pouvoirs disciplinaires qui lui sont conférés par les Lois du Jeu. Cette sanction emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée, dans les conditions générales d'application du protocole fédéral relatif aux exclusions temporaires.

Article 2 – Fondement du dispositif

Cette mesure s'inscrit dans un cadre expérimental validé par la FFF, visant à impliquer les capitaines et les officiels dans la régulation des comportements de leur équipe.

Elle constitue une modalité pédagogique exceptionnelle, complémentaire aux sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu.



Article 3 – Modalités d'application

L'arbitre interrompt le jeu et adresse un carton blanc à l'officiel d'équipe qui vient de se rendre coupable de désapprobation des décisions par paroles ou par gestes.

Avec un bras tendu à l'horizontale en direction du capitaine de cette équipe, il indique ensuite que ce carton implique l'exclusion temporaire du capitaine pour une durée de dix minutes de jeu effectif.



Durant cette période, l'équipe joue avec un joueur en moins. Un autre joueur de champ, appelé « vice-capitaine » et désigné par le capitaine auprès de l'arbitre lors de la signature de la feuille de match avant la rencontre, est nommé pour porter temporairement le brassard de capitaine.

Si le capitaine est le gardien de but, alors c'est le « vice-capitaine » qui est concerné pour effectuer les dix minutes d'exclusion temporaire.

L'officiel d'équipe sanctionné par le carton blanc peut demeurer dans la surface technique pendant les dix minutes d'exclusion temporaire.

Article 4 – Limitation d'usage

Chaque équipe ne peut recevoir qu'une seule exclusion temporaire de son capitaine par match en conséquence d'un carton blanc adressé à l'un de ses officiels sur le banc de touche.

En cas de nouveau comportement contestataire d'un encadrant de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu (avertissement ou exclusion de l'encadrant), sans recourir à une nouvelle exclusion temporaire du capitaine.



Article 5 – Retour en jeu

À l'issue des dix minutes de jeu effectif :

- le capitaine peut réintégrer le terrain après autorisation de l'arbitre ;
- il peut reprendre la fonction de capitaine et porter le brassard, si l'équipe le décide.

Article 6 – Mention sur la feuille de match

L'arbitre indique :

- le motif de la décision concernant l'officiel : carton blanc consécutif à un comportement contestataire ;
- la minute de la décision ;
- l'identité du joueur ayant assuré la fonction de capitaine durant la période d'exclusion temporaire.

Article 7 – Nature et effets de l'exclusion temporaire

L'exclusion temporaire du capitaine est une mesure spécifique, distincte de l'avertissement (carton jaune) et de l'exclusion définitive (carton rouge) prévues par les Lois du Jeu.

Pendant la durée de l'exclusion (dix minutes de jeu effectif), le capitaine concerné ne peut participer au jeu. Son équipe évolue avec un joueur en moins, sans remplacement possible.

Le retour du capitaine sur le terrain est conditionné à l'écoulement effectif de la durée de la sanction et à l'autorisation de l'arbitre.

Article 8 – Règle de cumul avec les autres sanctions

L'exclusion temporaire du capitaine dans le cadre d'un carton blanc adressé à un officiel d'équipe ne correspond pas à une sanction disciplinaire adressée au capitaine. Elle n'est donc pas cumulable aux cartons blanc et/ou jaune que la capitaine aurait déjà pu recevoir.

Lorsqu'un officiel d'équipe reçoit deux avertissements au cours du même match, il est exclu définitivement. Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

1. carton jaune + carton blanc ;
2. carton blanc + carton jaune ;
3. carton jaune + carton jaune.

Cette exclusion définitive est immédiate et doit être mentionnée dans le rapport d'après-match.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROTOCOLE FÉDÉRAL

PAUSES D'APAISEMENT (OU « TEMPS MORTS »)

Août 2025

Ce protocole est établi conformément aux directives de l'IFAB.

1. Définition

La pause d'apaisement est une interruption temporaire du match, décidée par l'arbitre, dans le but de désamorcer une situation de tension manifeste entre les deux équipes.

Elle vise à :

- **prévenir** toute escalade conflictuelle ;
- **restaurer** un climat serein et respectueux nécessaire à la poursuite du jeu ;
- **rappeler** à chacun (joueurs, capitaines, responsables d'équipe) les règles de comportement et de responsabilité collective.

Sa durée est laissée à l'appréciation de l'arbitre, en fonction des circonstances et du climat observé.

2. Fondement réglementaire

La pause d'apaisement s'appuie sur la Loi 5 des Lois du Jeu, qui permet à l'arbitre d'interrompre temporairement le match lorsqu'il estime que les conditions ne sont plus réunies pour poursuivre la rencontre dans un climat serein et maîtrisé.

Cette mesure relève exclusivement de l'appréciation de l'arbitre, dans le cadre de sa mission de gestion de la rencontre.



3. Situations justifiant le recours à la pause

L'arbitre peut décider d'instaurer une pause d'apaisement dans les cas suivants :

- montée progressive de tensions entre joueurs des deux équipes ;
- enchaînement de provocations, gestes d'humeur ou comportements à la limite de la sanction disciplinaire ;
- refus collectif d'apaisement après un arrêt de jeu tendu ;
- atmosphère conflictuelle persistante, sans faute individuelle caractérisée ;
- comportement excessif ou agitation des responsables d'équipe susceptible de détériorer le climat de la rencontre.

Remarque : la pause d'apaisement ne remplace en aucun cas les sanctions prévues par les Lois du Jeu.

Tout comportement constituant une infraction disciplinaire (propos menaçants, contestation collective, gestes agressifs, etc.) doit être immédiatement sanctionné selon les procédures réglementaires (avertissement ou exclusion).

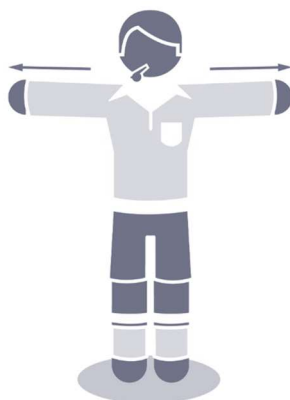
4. Procédure de déclenchement

L'arbitre interrompt le jeu par un coup de sifflet.

Il indique clairement la pause par **la gestuelle du « temps mort » (mains en « T ») par-dessus la tête.**



L'arbitre **demande à tous les joueurs de se rendre dans leur surface de réparation** respective en écartant latéralement les bras et en effectuant un geste de poussée vers l'extérieur au niveau des épaules.





Cette consigne vise à éviter toute interaction négative avec les adversaires ou les spectateurs. Un joueur qui quitte sa surface sans autorisation peut être averti (carton jaune).

L'arbitre invite ensuite dans le rond central :

- les deux capitaines ;
- les deux entraîneurs ;
- et toute autre personne jugée utile (par exemple : le délégué, le responsable de la sécurité, etc.).

Il explique les raisons de l'interruption, ce qu'il a observé et les attentes pour la reprise.

Il rappelle aux responsables d'équipe leur rôle de maîtrise et d'apaisement.

Il informe les autres officiels du match (arbitres assistants, 4^{ème} arbitre, délégué).

5. Reprise du jeu

L'arbitre s'assure que le climat est stabilisé. Le match redémarre par la reprise correspondant à l'arrêt (coup franc, touche, balle à terre, etc.). La rencontre se poursuit normalement.

6. Conséquences disciplinaires

La pause **n'empêche en aucun cas la prise de sanctions disciplinaires**. L'arbitre peut prononcer des avertissements ou exclusions avant, pendant ou après la pause, selon les comportements constatés.

7. Rapport d'après-match

L'arbitre mentionne dans son rapport :

- le moment de la pause ;
- les motifs concrets de son déclenchement ;
- les réactions observées (joueurs, capitaines, responsables d'équipe) ;
- les éventuelles mesures disciplinaires prises ;
- les impacts sur le climat du déroulement de la suite de la rencontre.

Ce rapport constitue un élément essentiel pour l'analyse par les instances.

Les Ligues et Districts s'engageant dans la mise en œuvre du protocole sont invités à se faire connaître auprès de la FFF, à faire **un bilan quantitatif et qualitatif de cette mesure au 31 décembre et au 30 juin de chaque saison**, et à transmettre ce dernier à la Direction de l'arbitrage (DA) de la FFF : pausesdapaisement@fff.fr.



**Programme 2ème semestre formations gratuites
(sauf Strapping, Ktaping, PSC)**



Strapping (20€)

- Mardi 30 septembre
- 18h30 21h30
- Joseph Broyon, kinésithérapeute
- [JE M'INSCRIS >](#)



K Taping (20€)

- Mardi 7 octobre
- 18h30 21h30
- Joseph Broyon, kinésithérapeute
- [JE M'INSCRIS >](#)



Diététique

- Jeudi 9 Octobre
- 18h30 21h
- Eloïse Pellicier, diététicienne
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Gérer et animer une gestion associative

- Jeudi 2 Octobre
- 18h30 21h
- Dominique Jean - Dirigeant associatif
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Formation PSC (60€)

- Samedi 11 octobre ou Samedi 15 novembre
- 9H 17h00
- Géré par la FFSS
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Jeunes dirigeants

- Samedi 11 octobre
- 9h 16h00
- Georges Lavy - Dominique Jean - Lucy Borgeot : dirigeants associatifs
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Numérique

- Jeudi 16 octobre ET jeudi 6 novembre
- 18h30 21h00
- Pascale Torque, conseil en formation
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Communication - événement

- Mercredi 12 novembre
- 18h30 20h30
- Isabelle Jalkh Torque, professionnelle de la communication
- [JE M'INSCRIS >](#)



Powerpoint

- Jeudi 20 novembre
- 18h30 21h00
- Georges Lavy, dirigeant associatif
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Projeter son association vers l'excellence -

- Jeudi 27 novembre
- 18h30 21h00
- Fannie Mause, conseillère en gestion associative
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Logiciel de communication

PREZI

- Jeudi 4 décembre
- 18h30 21h
- Lucie Borgeat, dirigeante associative
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Recyclage PSC (40€)

- Samedi 6 décembre
- 9h 12h
- Géré par la FFSS
- [JE M'INSCRIS](#)

≥

Programme Dirigeants et bénévoles

Nous avons le plaisir de pouvoir vous proposer des thématiques d'accompagnement à destination de tous les adhérents d'une association sportive à la Maison des Sports. Pour toutes les informations, l'inscription et les thématiques abordées : cliquez ci-dessous :-)

[Je m'inscris](#)



CDOS

90 Rue henri oreiller 73000 Chambéry, 90 Rue henri oreiller, 73000, Chambéry

Cet email a été envoyé à district@savoie.fff.fr.

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)





TOURNOI FUTSAL 100% FÉMININ

SAMEDI 4 OCTOBRE

**GYMNASE DU CENTENAIRE
73110 VALGELON-LA ROCHETTE**

TU ES :

UNE ASSOCIATION ? UNE BANDE DE COPINES ? UNE ÉQUIPE LOISIR ?

**VIENS PARTAGER UNE JOURNÉE
CONVIVIALE POUR SOUTENIR LA LUTTE
CONTRE LE CANCER DU SEIN**



**50€
PAR ÉQUIPE**



**BUVETTE / PETITE RESTAURATION
SUR PLACE**



**8
JOUEUSES MAX**

INFOS ET RÉSERVATIONS : 06.78.05.96.11